

Fiche

« Aidons-nous mutuellement, la charge des malheurs en sera plus légère. »
— Jean-Pierre Claris de Florian, *Fables*, I, XX, « L'Aveugle et le Paralytique » (1792)

I. Le projet social d'une nation

1. Des valeurs et principes à l'origine de la nation

Le projet social de la France s'appuie sur les **valeurs républicaines** : liberté, égalité, fraternité. Ces principes, inscrits dans la **Constitution**, visent à construire une société unie dans sa diversité. La devise de la République française rappelle que la cohésion nationale ne peut exister sans la **reconnaissance des différences** et la **lutte contre les inégalités**.

La **laïcité**, principe constitutionnel, permet de concilier liberté de conscience et unité nationale, en permettant à chacun de respecter ses convictions philosophiques et religieuses.

La **cohésion sociale** est la capacité d'une société à maintenir des liens solides entre ses membres. Les valeurs proclamées par la nation constituent des repères pour assurer les liens entre les citoyennes et citoyens.

La décision du Conseil constitutionnel du 6 juillet 2018 a reconnu la **fraternité** comme une **valeur constitutionnelle**. C'est une modification historique des règles du « délit de solidarité » qui vise à venir en aide à un étranger en situation irrégulière. **Désormais, les actes humanitaires et désintéressés, comme héberger, nourrir ou soigner un migrant, ne sont plus punissables**. Avant cette décision, seuls les actes d'aide au séjour étaient partiellement protégés, exposant les militants et citoyens solidaires à des poursuites. Ainsi, le Conseil constitutionnel a élargi l'immunité juridique, pour couvrir toute aide motivée par la compassion, tout en maintenant des sanctions contre les filières organisées ou lucratives. C'est une évolution de la reconnaissance de la solidarité comme étant un **droit fondamental**, et non pas un délit, à condition qu'elle soit guidée par le respect de la dignité humaine, et qu'elle n'engage aucune contrepartie.

2. Des inégalités qui traversent la nation

La **société française** est marquée par des **inégalités économiques, sociales et territoriales**.

- **Inégalités économiques** : écarts de revenus, précarité, accès inégal à l'emploi ;
- **Inégalités sociales** : difficultés d'accès à l'éducation, à la santé, au logement ;
- **Inégalités territoriales** : disparités entre les métropoles dynamiques, les zones rurales et les quartiers défavorisés.

En France, en 2025, **près de 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté** (INSEE). Les taux de précarité et de chômage montrent une concentration majoritairement dans les quartiers à caractère prioritaire, ce qui rend plus difficile le maintien de la cohésion sociale.

Celle-ci est fragilisée par :

- la **fragmentation spatiale** ;
- la **remise en cause de la solidarité nationale** (repli communautaire, défiance envers les institutions) ;
- les **inégalités persistantes**, qui créent un sentiment d'exclusion chez les citoyens.

II. Agir dans une société plurielle

1. La solidarité : ciment de la cohésion nationale

La **solidarité nationale** se veut avant tout être un système protecteur pour chacun des individus.

La solidarité nationale se concrétise par :

- la **redistribution** : les impôts et prestations sociales (RSA, allocations logement) permettent de réduire les écarts de revenus ;
- les **services publics** : l'éducation, la santé et les transports accessibles à tous garantissent une égalité de traitement ;
- les **politiques de lutte contre l'exclusion** : aides aux plus vulnérables (insertion professionnelle, minima sociaux).

La **Sécurité sociale**, créée en 1945, incarne cette solidarité en protégeant de façon collective les citoyens contre les risques sociaux (maladie, chômage, vieillesse). De plus, le **revenu de solidarité active** (RSA) est un outil clé de redistribution pour lutter contre la pauvreté.

2. L'engagement citoyen : complément indispensable

La solidarité ne repose pas uniquement sur l'État. Les citoyens s'impliquent aussi par différents moyens :

- **bénévolat** : associations comme les Restos du Cœur ou le Secours populaire, qui agissent au quotidien pour aider les plus démunis ;
- **dons** : don du sang, collectes alimentaires, ou même soutien aux sans-abri ;
- **projets locaux** : mise en place d'épiceries solidaires, de jardins partagés et d'actions de voisinage.

Les Restos du Cœur, fondés en 1985 par Coluche, illustrent combien **l'engagement citoyen** peut **renforcer la cohésion sociale** en répondant aux **besoins des plus précaires**.

3. Promouvoir la mixité sociale pour réduire les fractures

L'État met en place des **politiques** pour favoriser la **mixité sociale** et tenter de rééquilibrer les inégalités sur les plans économique, social et territorial. Dans le cadre de l'éducation prioritaire, l'État s'efforce d'apporter des **ressources humaines et matérielles** dans certains établissements scolaires situés dans des territoires où les indicateurs socio-économiques (chômage, revenus) sont négatifs. Les actions cherchant à favoriser la mixité sociale au sein des communes sont nombreuses. Ainsi, la loi SRU du 13 décembre 2000 impose aux communes de détenir au minimum 25 % de logements sociaux pour lutter contre la fragmentation spatiale. Par ailleurs, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) finance des projets de rénovation urbaine et d'équipements publics dans les quartiers sensibles. Enfin, le programme « Quartiers 2030 », piloté par l'ANCT, vise à **transformer les quartiers défavorisés en espaces attractifs et mixtes**, en améliorant les infrastructures et les services.

À retenir

1. Le **projet social français** repose sur l'équilibre entre **diversité et unité**, encadré par les valeurs et principes républicains.
2. La **solidarité**, nationale et individuelle, est essentielle pour **réduire** les **inégalités présentes** sur le territoire français.
3. La **mixité sociale** est un levier central pour renforcer la cohésion, mais elle nécessite un engagement fort de l'État (via l'ANCT, la loi SRU) et des citoyens.

Définitions importantes

- **ANCT** : Agence nationale de cohésion des territoires, chargée de réduire les inégalités territoriales.
- **Mixité sociale** : répartition équilibrée des personnes de milieux sociaux différents (riches/pauvres, classes moyennes/classes ouvrières, etc.) dans un même lieu.
- **Fragmentation spatiale** : séparation physique des groupes dans l'espace (quartiers riches *vs* quartiers pauvres, centres-villes *vs* banlieues).
- **Cohésion sociale** : capacité d'une société à maintenir des liens entre ses membres malgré les différences.
- **Solidarité nationale** : entraide organisée par l'État, les collectivités et les associations pour accompagner, aider et protéger les citoyens.